

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 226

2 février 2009

SOMMAIRE

Aktia Fund Management S.A.	10819	MH Germany Property IX S.à r.l.	10837
Amstimex S.A.	10833	MH Germany Property VIII S.à r.l.	10836
Aubiac S.A.	10840	MH Germany Property VII S.à r.l.	10834
Axe Immo S.A.	10848	MH Germany Property XII S.à r.l.	10838
Axe Int' Holding S.A.	10847	MH Germany Property X S.à r.l.	10837
BECKER Architecture & Urbanisme S.à r.l.	10845	Mimer Management S.A.	10833
Carrée S.A.	10844	Monderer Design S.A.	10836
Circo S.à r.l.	10822	O'Kane Partnership I S.N.C.	10802
Claudia Sträter Luxembourg S.A.	10831	Petroleum Resources Holding A.G. Lu- xembourg	10839
Confection M. BASTIAN s.à r.l.	10840	Pinus S.A.	10847
Corsair III Investments (Luxembourg) S.à r.l.	10820	Prehell GmbH	10821
DBFIN S.A.	10826	Probst DCB	10834
Eudemis S.A.	10845	Pro-De S. à r.l.	10834
European Gaming (Luxembourg) S.à r.l.	10824	Pro-Li S. à r.l.	10832
F.S.U. Automotive S.A.	10831	Racel S.A.	10817
Higgins S.A.	10815	Raquel S.à r.l.	10810
HVB Capital Partners S.à r.l.	10826	Rockstone S.A.	10835
Invista S.à r.l.	10848	SAS-BAU Lux	10838
IPharma Consulting Holding S.A.	10846	Savennières Holding S.A.	10830
IPharma Invest Holding S.A.	10846	Société de Conseil et d'expertise Compta- ble	10816
IPharma Software S.A.	10847	Société Immobilière du Lycée S.à r.l.	10823
Kugalux S.à.r.l.	10823	Sotha	10845
Latin Agro Invest	10839	Swan Investment Company	10840
Lepus Holdings (Lux) S.à r.l.	10846	Synergy Group Luxembourg Holding S.A.	10813
LRM Advisory S.A.	10818	Tara Properties S.A.	10802
Lux Ecoinvest S.A.	10839	Tong International S.A.	10838
LUXEMBURGER TEAM, Gesellschaft für immobilienwirtschaftliche Funktions- und Kostenoptimierung S.A.	10837	Unevinc S.A.	10840
Management d'Avant-Garde S.A.	10826	VCapital Management S.A.	10825
Mansford Europe Fund I S. à r.l.	10835	Wawelux Logistics S.A.	10848
MH Germany Property III S.à r.l.	10835	Web Net S.A.	10812

**O’Kane Partnership I S.N.C., Société en nom collectif,
(anc. Tara Properties S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 103.908.

—
In the year two thousand eight, on the twenty second day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mrs Rosaleen O’Kane, company director, born in Derry (Nothern Ireland) on August 13th, 1945, residing at "Tresillian" Brighton Road Foxrock, Dublin 18 (Ireland)

Holder of one thousand, two hundred and forty (1,240) shares

2) Mr Eamonn O’Kane, businessman, born in Bail Atha Cliath/ Dublin on August 9th, 1968, residing at 50, Lambourne Wood, Cabintelly-Co, Dublin, (Ireland)

Holder of six hundred and twenty (620) shares

3) Mrs Rachael O’Kane, businesswoman, born in Bail Atha Cliath/ Dublin, on November 26th, 1979, residing at 14, Ragain Hall, Clyde Road, Dublin 4, (Ireland)

Holder of six hundred and twenty (620) shares

4) Mr Ronan O’Kane, businessman, born in Bail Atha Cliath/ Dublin on January 16th, 1971, residing at 8, Cranmer Lane, Beggars Buchs Clyde Road, Dublin 4 (Ireland)

Holder of six hundred and twenty (620) shares

all here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg

acting by virtue of proxies given on December 17th, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated hereabove, declared that he is the shareholders representing the whole corporate capital of TARA PROPERTIES S.A., a public limited liability company with registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach (RCS Luxembourg N° B 103.908) incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on November 4th, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 52 of January 19th, 2005.

The Shareholderse recognise to be fully informed of the resolutions to be taken hereafter by unanimous vote:

First resolution

The Shareholders accept the resignation of the directors Mr Thierry TRIBOULOT, Mr Alexandre TASKIRAN and Mr Christian BÜHLMANN, and the statutory auditor TRUST CONSULT LUXEMBOURG S.A. and grants confers them discharge for their respective mandates up to today.

Second resolution

The Shareholders decide to change the legal form of the Company from a public limited liability company ("société anonyme") into a general partnership ("société en nom collectif) and in consequence to change the name of the company into O’Kane Partnership I S.N.C..

The shareholders decide in consequence of the foregoing change to convert the existing three thousand one hundred (3,100) shares into three thousand one hundred (3,100) parts.

By the change from the public limited liability company ("société anonyme") into a general partnership ("société en nom collectif) no new company was created, the general partnership being to be considered as a continuation of the public limited liability company having existed up to now, staying the same legal person, and no changes have happened to the assets nor the liabilities of the Company.

Third resolution

The Shareholders decide to in consequence of the foregoing resolutions to fully restate the articles of incorporation which shall have the following wording:

Art. 1. There exists between the parties noted above and all those who may become partners in the future, a general partnership ("société en nom collectif") (hereinafter the "Partnership") governed by the relevant law and the present articles.

Art. 2. The Partnership shall have as its civil purpose:

to purchase, manage, put at the disposal for free, grant a lease should the case arise, the property located at Villa Sarriero, Cap d'Antibes, 77 Chemin des Nielles, 128b Boulevard Francis, Eden du Cap, Commune D'Antibes, France (hereinafter the "Property"); and to carry out all operations which relate to or aim to achieve this civil purpose.

Art. 3. The Partnership is established for an unlimited period.

Art. 4. The Partnership will assume the name of "O'Kane Partnership I S.N.C".

Art. 5. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg.

The registered office of the Partnership may be transferred, upon the decision of the partners, to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 6. The capital of the Partnership is fixed at EUR 31,000.-(thirty-one thousand euro), represented by 3,100 parts of EUR 10 (ten euro) each.

These parts are attributed as follows by:

1) Rosaleen O'Kane, one thousand, two hundred and forty parts	1,240
2) Eamonn O'Kane, six hundred and twenty parts	620
3) Rachael O'Kane, six hundred and twenty parts	620
4) Ronan O'Kane, six hundred and twenty parts	620
Total: 3,100 parts	3,100

Each part is indivisible. Co-owners (within the broadest meaning and including, without limitation, bare ownership and usufruct holder) of parts must be represented towards the Partnership by a common duly authorized agent.

Art. 7. The partners (and their successors or assignees) shall participate in the Partnership's profits in the following proportions:

Rosaleen O'Kane shall be entitled to 40% and the remaining partners shall all be entitled each to 20%.

Notwithstanding this provision, each partner shall have the right to require the other partner(s) to participate in expenditure necessary to preserve the Partnership's assets.

Art. 8. Where a decision is made by the sole manager to dispose of the Property pursuant to Article 14 here below and prior to any legally effective disposal thereof, the partners will wind up the Partnership and put it into liquidation and the liquidation process shall be initiated. The sale of the Property will then occur during the liquidation period but prior to completion of the liquidation of the Partnership and the liquidator is to be appointed under Article 21 here below.

Upon liquidation of the Partnership, the partners (and their successors or assignees) shall participate in the Net Book Value of the Partnership resulting from the sale of the Property as follows:

Rosaleen O'Kane shall be entitled to $A + 40\%(B - A)$, and
the remaining partners shall be entitled each to $20\%(B - A)$

Where:

"A" is the Net Book Value of the Partnership as at 30 November 2008 adjusted for the market value of the Property as at 30 November 2008; and

"B" is the Net Book Value of the Partnership on the date the Property is sold adjusted for the result of the sale of the Property.

For the purposes of this Article, the term "Net Book Value of the Partnership" means the value of the Partnership after deduction of the debts including without limitation current accounts and partners' loans (if any).

Art. 9. The parts can be freely transferred between the partners. Any transfer of parts inter-vivos to non-partners may only be made with the approval of the other partners representing the entire capital of the Partnership. Upon death of a partner, the parts may be transferred to non-partners, only with the agreement of the other surviving partners. In all instances the remaining partners have pre-emption rights. They must exercise these rights within six (6) months of the date of notification of the event giving rise to the pre-emption rights. These rights must be exercised according to the proportion represented by their respective number of parts in the Partner's capital. The pre-emption rights will be exercised at a price agreed in writing upon by all the relevant parties within the aforementioned six (6) month delay or in case of disagreement (whether before or at the expiry of the six (6) month delay) at a price determined by an independent expert either appointed by all the relevant parties upon common consent or by the Luxembourg District Court, upon the request of any of the relevant parties, if they do not agree on the expert to be appointed.

In any circumstances whatsoever and for any reason whatsoever, the parts may not be secured, pledged, charged or be subject to any similar measure without the prior unanimous consent of all the partners (including the vote of the chargor partner) at a general meeting of partners.

Art. 10. The death, bankruptcy, suspension of civil rights or insolvency of one of the partners does not put an end to the Partnership.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the partners may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Partnership nor interfere in any manner in the management of the Partnership. They have to refer to the Partnership's inventories.

Art. 12. The partners shall be jointly and severally liable in an unlimited manner to the debts of the Partnership with respect to third party creditors.

Art. 13. The Partnership shall be managed by one or more managers who do not need to be partners of the Partnership. In case of several managers, a board of managers will manage and administrate the Partnership pursuant to the terms and conditions as defined herein.

In case of a board of managers, the managers are appointed and removed by the general meeting of partners, which determines their powers, compensation and duration of their respective offices.

In case of a sole manager, this manager will be appointed in these Articles of Incorporation pursuant to Article 14 here below. Mrs Rosaleen O'Kane, born on 13 August 1945 in Derry, Northern Ireland and resident in Ireland is elected as the sole manager of the Partnership for an unlimited duration.

The board of managers may elect from among its members a chairman. It may also choose a secretary. The secretary who needs not to be a manager, shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of the manager and the partners'.

The board of managers shall meet upon the call of the chairman or two managers, at the time and place indicated in the convening notice of meeting.

The written convening notice of any meeting of the board of managers shall be sent to all managers. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for any particular meeting held at times and places scheduled and approved previously by a specific resolution of the board of managers.

No notice is required if all the managers are present or represented at a meeting and certify that they have been duly informed previously of the agenda of the relevant meeting.

Any manager may act validly at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. One single manager may represent more than one manager at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly provided that at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Resolutions of the board of managers shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers (so called "circular written resolution") shall have the same effect as resolutions passed by a duly held meeting of the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting.

In case of a sole manager, such manager shall also keep duly signed minutes of its resolutions.

Copies or extracts of such minutes (which may be produced in judicial proceedings or otherwise as the case may be) shall be signed either by the chairman or by two managers (or in case of a sole manager, by such manager).

Art. 14. The sole manager or the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Partnership in its interests.

For the avoidance of doubt, the sole manager is entitled to decide on her own (without further resolution at the general meeting of the partners) the disposal of the Property including, without limitation, any related terms and conditions (i.e price, payment).

All powers not expressly reserved by law or the articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

The sole manager or the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Partnership and the representation of the Partnership for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of partners, to any manager or managers of the board or to any person or any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. The Partnership shall be bound, as the case may be, by (i) the single signature of the sole manager or (ii) the joint signature of two managers or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or, as the case may be, the sole manager.

Art. 16. In the execution of their office, the managers may not be held personally responsible for the obligations of the Partnership. As duly authorized agents of the Partnership, they are responsible only for the correct performance of their duties under the Luxembourg mandate legal provisions.

Art. 17. The partners shall meet upon the call of the board of managers (or, as the case may be, the sole manager), or, as the case may be, the partners representing at least half the capital of the Partnership. The convening notice will be sent to the partners (at their respective addresses as mentioned in the partners' register of the Partnership) at least eight (8) calendar days prior to the holding of the relevant meeting. The convening notice will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be settled.

If all the partners are present or represented at a partners' meeting and if they state that they have been duly informed previously of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior convening notice.

Any duly constituted meeting of partners of the Partnership represents the entire body of partners.

Each partner can take part in collective decisions, irrespective of the number of parts which he owns. There is one vote per partnership unit. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by the partners representing more than half of the capital of the Partnership.

Nevertheless, decisions amending these articles of incorporation require the approval of the partners representing eighty five percent (85%) quarters of the capital of the Partnership.

Any change of the sole manager as appointed according to Article 13 here above is however subject to the unanimous vote of all the partners representing the entire capital of the Partnership, at a general meeting of partners. For the avoidance of doubt, the sole manager (in her capacity of partner of the Partnership) will be entitled to vote at the meeting on such resolution.

Each partner is thus vested with voting rights commensurate with the number of parts which he owns. Each partner can be validly represented at meetings by a proxy (whether partner of the Partnership or not).

Art. 18. The financial year of the Partnership starts on the first of January and ends on the thirty-first of December (the "Accounting Date").

Art. 19. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the assets and liabilities of the Partnership.

All necessary and proper books of account shall be kept by the Partnership.

Annual accounts shall be produced consisting of a balance sheet as at the Accounting Date, a profit and loss account for the period ending on the Accounting Date and partners' capital and (if appropriate) current accounts. Annual accounts shall be approved and agreed by the partners.

When signed, such accounts shall be conclusive as between the partners as to all matters therein unless some manifest error shall be found thereafter when such error shall be rectified.

In determining the profits and losses available for division, all liabilities arising in respect of property (both real and personal and including tenancies of property in the name of any one or more of the partners) which is used in the partnership business shall to the extent of that use be treated as liabilities of the Partnership.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Partnership's registered office.

Art. 20. The receipts of the Partnership as stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and depreciation represent the net profit. All losses and liabilities of the Partnership shall, unless otherwise agreed by the partners, be borne by the partners in the same proportion in which they are entitled to share in the profits as defined in Article 7 here above.

Each Partner shall be entitled to draw down as soon as possible after the close of the financial year and the adoption of the financial statements a share of the annual profits in the manner as defined in Article 7 here above.

Art. 21. In case of winding-up and subsequent liquidation of the Partnership, the liquidation will be carried out by Mrs Rosaleen O'Kane as liquidator of the Partnership. The distribution allocation as defined in Article 8 will apply.

Art. 22. All Partnership monies not required for current expenses shall be paid promptly into the Partnership's bank account or be deposited with the Partnership's bankers in the name of the Partnership.

Art. 23. The parties refer to existing regulations for all matters not mentioned in the present articles."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt deux décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Mme Rosaleen O'Kane, directrice de sociétés, née à Derry (Irlande du Nord) le 13 août 1945, demeurant à "Tresillian" Brighton Road Foxrock, Dublin 18 (Irlande)

propriétaire de mille deux cent quarante (1.240) actions

2) Mr Eamonn O'Kane, homme d'affaires, né à Bail Atha Cliath/ Dublin le 9 août 1968, demeurant à 50, Lambourne Wood, Cabintelly-Co, Dublin (Irlande)

propriétaire de six cent vingt (620) actions

3) Mme Rachael O'Kane, femme d'affaires, née à Bail Atha Cliath/ Dublin le 26 novembre 1979, demeurant à 14, Ragain Hall, Clyde Road, Dublin 4 (Irlande)

propriétaire de six cent vingt (620) actions

4) Mr Ronan O'Kane, homme d'affaires, né à Bail Atha Cliath/ Dublin le 16 janvier 1971, demeurant à 8, Cranmer Lane, Beggars Buchs Clyde Road, Dublin 4 (Irlande)

propriétaire de six cent vingt (620) actions

tous ici représentés par Mr Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu de procuration datée du 17 décembre 2008

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels Actionnaires, représentés comme dit-est, a déclaré au notaire instrumentant qu'ils sont les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la Société anonyme TARA PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach (RCS Luxembourg ? B 103.908) constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 4 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 19 janvier 2005.

Ils reconnaissent être pleinement informés des résolutions à acter pris par eux à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident d'accepter les démissions des administrateurs Messieurs Mr Thierry TRIBOULOT, Mr Alexandre TASKIRAN and Mr Christian BÜHLMANN, et du commissaire aux comptes TRUST CONSULT LUXEMBOURG S.A. et leur confèrent pleine et entière décharge pour leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de changer la forme légale de la Société d'une société anonyme en une société en nom collectif et en conséquence de modifier le nom de la société en O'Kane Partnership I S.N.C.

Les Actionnaires décident en conséquence du changement de la forme de convertir les trois mille cent (3.100) actions existantes en trois mille cent (3.100) parts sociales.

Par le changement de la société anonyme en société en nom collectif, aucune nouvelle société a été constituée, la société en nom collectif étant considérée comme continuation de la société anonyme qui a existé jusqu'à présent, gardant sa personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant à l'actif qu'au passif de cette société.

Troisième résolution

Les Associés décident en conséquence des résolutions qui précèdent de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe entre les parties mentionnées ci-dessus et tous ceux qui pourraient devenir associés dans le future, une société en nom collectif (ci-après "la Société") régie par le droit lui étant applicable et les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social, l'objet civil suivant:

- l'acquisition, la gestion, la mise à disposition à titre gratuit ainsi que, le cas échéant, la location du bien immobilier Villa Sarriero sis au Cap d'Antibes, 77 Chemin des Nielles, 128b Boulevard Francis, Eden du Cap, Commune D'Antibes, France (ci-après "la Propriété"); et

- la réalisation de toutes les opérations s'y rattachant ou nécessaire à la bonne exécution de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La dénomination de la Société est "O'Kane Partners I S.N.C".

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville et pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg sur décision des associés.

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à EUR 31,000.- (trente et un mille euros), représenté par 3,100 parts d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les parts sont souscrites de la manière suivante:

1) Rosaleen O'Kane, mille deux cent quarante parts	1.240
2) Eamonn O'Kane, six cent vingt parts	620
3) Rachael O'Kane, six cent vingt parts	620
4) Ronan O'Kane, six cent vingt parts	620
Total: 3,100 parts	3.100

Chaque augmentation de capital sera répartie, sauf convention

contraire écrite des associés, entre les associés dans la même proportion que celle applicable pour la répartition entre eux des bénéfices et des pertes.

Chaque part est indivisible. Les copropriétaires de parts (au sens le plus large et comprenant notamment le nu-proprétaire et l'usufruitier) doivent être représentés à l'égard de la Société par un représentant commun dûment mandaté à cet effet.

Art. 7. Les associés (ainsi que leurs héritiers ou ayant-droits) se verront attribuer les bénéfices de la Société de la manière suivante:

Rosaleen O'Kane recevra 40% et les autres associés recevront chacun 20%.

Nonobstant cette disposition, chaque associé aura le droit d'exiger d'un ou des autres associé(s) de participer aux dépenses nécessaires afin d'assurer la sauvegarde des actifs de la Société.

Art. 8. Dans l'hypothèse où le gérant unique de la Société décide de vendre la Propriété conformément à l'Article 14 ci-dessous et avant toute cession légale effective de ladite Propriété, les associés dissoudront la Société et la mettront en liquidation; la procédure de liquidation étant donc entamée. La vente de la Propriété aura donc lieu pendant la période de liquidation de la Société mais avant la clôture de la procédure de liquidation; le liquidateur étant désigné conformément à l'Article 21 ci-dessous.

Les associés (ainsi que leurs héritiers ou ayant-droits) se verront attribuer, lors de la liquidation de la Société, la Valeur Nette Comptable de la Société de la manière suivante

Rosaleen O'Kane recevra $A + 40\%(B - A)$, et

les autres associés recevront chacun $20\%(B - A)$

Avec:

"A" représentant la Valeur Comptable de la Société au 30 novembre 2008 telle qu'ajustée sur base de la valeur de marché de la Propriété au 30 novembre 2008; et

"B" représentant la Valeur Nette Comptable de la Société au jour où la Propriété est vendue telle qu'ajustée sur base sur base du prix de cession de la Propriété.

Pour les besoins du présent Article, le terme "Valeur Nette Comptable de la Société" désigne la valeur de la Société après déduction des dettes (y compris, notamment, les comptes courants et, le cas échéant, les prêts actionnaires)

Art. 9. Les parts sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à des non-associés est soumis à l'accord des autres associés représentant l'intégralité du capital de la Société. Lors du décès d'un des associés, les parts seront transférées à des non-associés sous réserve de l'accord des autres associés survivant.

En toutes circonstances (que ce soit pour cause de décès ou autrement), les associés restant jouissent d'un droit de préemption; ces droits devant être exercés endéans les six (6) mois à compter de la notification de l'événement générateur. Ces droits seront exercés en proportion du nombre de parts respectif détenu dans le capital de la Société. Les droits de préemption seront exercés sur base d'un prix convenu par écrit d'un commun accord par toutes les parties concernées endéans le délai de six (6) mois sus mentionné ou en cas de désaccord (que ce soit pendant la période de six (6) ou à l'expiration de cette période) sur base d'un prix tel que déterminé par un expert indépendant soit désigné d'un commun accord par toutes les parties concernées soit, en cas de désaccord entre les parties, par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg sur demande de la partie la plus diligente.

En toutes circonstance et à quelque titre que ce soit, les parts ne peuvent être ni nanties ni gagées ni grevées autrement ou faire l'objet d'une mesure similaire sans l'accord préalable unanime de tous les associés (y compris celui constituant ladite sûreté) en assemblée générale des associés.

Art. 10. Le décès, la faillite, la suspension des droits civils ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant-droits et héritiers des associés ne peuvent, à quelque titre que ce soit, apposer des scellés sur les actifs et les documents de la Société ni intervenir de quelque manière que ce soit dans la gestion de la Société. Ces personnes doivent se référer aux inventaires de la Société.

Art. 12. Les associés sont solidairement et conjointement responsables de manière illimitée des dettes de la Société eu égard aux créances des tiers contre la Société.

Art. 13. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, un conseil de gérance administrera et gèrera la Société selon les modalités et conditions telles que définies ci-dessous.

Dans l'hypothèse d'un conseil de gérance, les gérants seront nommés et démis par l'assemblée générale des associés qui déterminera également leurs pouvoirs respectifs ainsi que la durée de leurs mandats et leurs rémunérations.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, ce gérant sera nommé dans les présents statuts. Mrs Rosaleen O'Kane, née le 13 août 1945 à Derry, Irlande du Nord et résidente en Irlande est nommée gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance peut nommer en son sein un président. Il peut également désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que celles des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants aux lieu et heure indiqués dans la convocation.

Toute convocation à une réunion du conseil de gérance sera envoyée à tous les gérants. Il peut y être renoncé par écrit ou câble, télégramme, télex ou facsimile ou email par chacun des gérants. Cette convocation séparée n'est pas requise lorsque le lieu et l'heure de la réunion ont été prévus et approuvés préalablement par une résolution spécifique du conseil de gérance.

Aucune convocation n'est requise lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et qu'ils certifient avoir été informés préalablement de l'ordre du jour de la réunion concernée.

Tout gérant peut agir valablement lors de toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télex ou facsimile ou email, un autre gérant pour le représenter à cette réunion. Un même gérant peut à cet effet représenter plusieurs gérants lors d'une telle réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir sous réserve qu'au moins la moitié des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants (dénommées "résolutions écrites circulaires") auront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside occasionnellement ladite réunion.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, ledit gérant conservera les procès-verbaux de ses résolutions dûment signés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux (qui peuvent être produits en justice ou à d'autres occasions) sont signés soit par le président soit par deux gérants (et dans l'hypothèse d'un gérant unique, par ledit gérant).

Art. 14. Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition pour le compte de la Société conformément aux intérêts de celle-ci.

Afin d'éviter tout doute, le gérant unique pourra décider seul (sans autre décision nécessaire de l'assemblée générale des associés), de l'usage de la Propriété ainsi que de la cession de celle-ci y compris toutes modalités et conditions y afférentes (i.e prix, paiement).

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs liés à la gestion quotidienne et aux affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion et des affaires, soit à un ou plusieurs gérants sous réserve de l'accord préalable de l'assemblée générale des associés, soit à toute personne ou tout comité (dont les membres ne doivent pas obligatoirement être gérants de la Société) dont les modalités de délibération et les pouvoirs seront déterminés par le conseil de gérance. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tout pouvoir et mandat spécial à toute personne (ne devant pas obligatoirement être gérant de la Société), désigner et démettre tout fondé de pouvoirs ainsi que déterminer leurs rémunérations respectives.

Art. 15. La Société sera valablement engagée (i) soit par la signature individuelle du gérant unique (ii) soit par la signature conjointe de deux gérants (iii) soit par la signature conjointe ou individuelle d'une ou plusieurs personnes dûment mandatées à cet effet par le conseil de gérance ou le gérant unique.

Art. 16. Dans le cadre de l'exécution de leurs mandats, les gérants ne seront pas tenus personnellement responsables des engagements de la Société. Les gérants, agissant en leur qualité d'agents dûment mandatés par la Société, sont uni-

quement responsables de la bonne exécution de leurs mandats conformément aux dispositions y afférentes de droit luxembourgeois.

Art. 17. Les associés se réunissent sur convocation du conseil de gérance (ou, le cas échéant, du gérant unique) ou, le cas échéant, sur demande des associés représentant au moins la moitié du capital de la Société. Tout convocation doit être envoyée aux associés (à leurs adresses respectives telles qu'indiquées dans le registre des associés de la Société) au moins huit (8) jours calendaires avant la tenue de ladite réunion. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour sur lequel il doit être délibéré.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et s'ils confirment avoir été régulièrement informés préalablement de l'ordre du jour de la réunion, ladite réunion peut se tenir sans convocation préalable.

Toute assemblée des associés de la Société régulièrement réunie, représente l'intégralité des associés.

Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives nonobstant le nombre de parts qu'il détient. Chaque part confère un vote. Les décisions collectives sont valablement prises sous réserve qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

Néanmoins, les décisions modificatives des présents statuts requièrent l'approbation des associés représentant quatre vingt cinq pour cent (85%) du capital de la Société. Tout changement du gérant unique tel que désigné conformément à l'Article 13 ci-dessus, est soumis au vote unanime, en assemblée générale, de tous les associés représentant l'intégralité du capital de la Société. Afin d'éviter tout doute, le gérant unique (pris en sa qualité d'associé de la Société) pourra voter en assemblée sur une telle décision.

Chaque associé est donc titulaire d'un nombre de droits de vote correspondant au nombre de parts qu'il détient. Chaque associé peut valablement être représenté lors de toute assemblée par un agent dûment mandaté à cet effet (associé ou non).

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre (ci-après "la Date Comptable").

Art. 19. Le 31 décembre de chaque année, les comptes seront clos et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'actif et le passif de la Société.

Tous les livres comptables nécessaires seront conservés par la Société.

Les comptes annuels comprennent un état comptable à la Date Comptable, le compte de profits et pertes pour la période se terminant à la Date Comptable, le capital des associés et si nécessaire les comptes en cours. Les comptes annuels sont approuvés par les associés.

Dès leur signature, les comptes annuels seront considérés comme finaux à l'égard des associés et engageant valablement sur tous les points y contenus sauf erreur manifeste et rectification consécutive de cette erreur.

En vue de déterminer les profits et pertes à répartir, tous les dettes provenant de la propriété (qu'elles soient réelles ou autres et y compris toute charge la grevant au nom d'un ou plusieurs associés) qui est l'objet de la Société seront considérées, sous réserve d'un tel usage par la Société de ladite propriété, comme des dettes de la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance des inventaires et comptes au siège social de la Société.

Art. 20. Les bénéfices de la Société tels qu'indiqués dans l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net. Toutes les pertes et dettes de la Société seront supportées par les associés, à moins qu'il en ait convenu autrement par les associés, de la même manière que celle déterminée pour les bénéfices conformément à l'Article 7 ci-dessus.

Chaque associé peut prélever dès clôture de l'exercice social et approbation des comptes, la partie des bénéfices lui étant attribuable conformément à l'Article 7 ci-dessus.

Art. 21. En cas de dissolution et de liquidation consécutive de la Société, la liquidation sera administrée par Rosaleen O'Kane sus identifiée, comme liquidateur de la Société. Toute distribution sera répartie conformément à l'Article 8 ci-dessus.

Art. 22. Toutes les liquidités de la Société qui ne sont pas nécessaires à l'apurement des frais courants seront créditées sur le compte de la Société ou déposées auprès de la banque de la Société en son nom.

Art. 23. Tout point non expressément réglé par les présents statuts sera régi par les dispositions légales applicables y afférentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 2.500,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52265. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008549/206/437.

(090007097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Raquel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Réimecher Stuff.

Siège social: L-5533 Remich, 1, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 144.027.

STATUTS

L'an deux mil huit, le dix décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Madame Gilda GOMES DA SILVA, indépendante, née à Sao Joao Da Madeira (Portugal), le 4 mars 1960, divorcée, demeurant à L-5427 Greiveldange, Neie Wee 8, et sa fille,

2.- Madame Raquel DA SILVA DOS SANTOS, employée privée, née à Aigle (Suisse), le 21 mai 1988, demeurant à P-2560 Ventosa Torres Vedras (Portugal), Rua Do Seleiro 12,

ici représentée par Madame Gilda GOMES DA SILVA, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à Ventosa Torres Vedras, le 3 décembre 2008,

laquelle procuration après avoir été signée " ne varietur " par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquelles comparantes, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée- Objet - Capital

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "RAQUEL S.à r.l." faisant le commerce sous l'enseigne "Réimecher Stuff".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Remich.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Gilda GOMES DA SILVA, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
2.- Madame Raquel DA SILVA DOS SANTOS, prénommée, une part	1
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus d'agrément, le ou les associés non cédants, respectivement les associés survivants en cas de transmission pour cause de mort, s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession respectivement dont transmission.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.010.-EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associées, agissant comme prédit, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-5533 Remich, 1, Esplanade.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée Madame Gilda GOMES DA SILVA, préqualifiée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gomes Gilda, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. Reçu à 0,25 %: trente et un euros vingt-cinq cents (€ 31,25.-).
Relation: LAC/2008/50253

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 22 décembre 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009009291/241/103.

(090007748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Web Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.847.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit suisse «DEV SERVICE S.A.», établie et ayant son siège social à CH-6942 Savosa-Lugano, 67, Via Tesserete, (Suisse),

ici représentée par Madame Sandra KAISER, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme «WEB NET S.A.», (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.847, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 857 du 23 novembre 2000.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, la partie comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la partie comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, désigné «commissaire-vérificateur» par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la partie comparante approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la partie comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur et du registre des actions.

n) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KAISER; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2009. Relation GRE/2009/14. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008569/231/63.

(090006856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Synergy Group Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.981.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of December.

Before Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

Mrs Patricia MGBEONYERE NWOBODO, born on December 10, 1960 in Port Harcourt (Nigeria) and residing at 8A, Ikoyi Crescent, 23401 Lagos, Nigeria,

represented by Mr Paul MARX, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Paul MARX, pre-named, declared and requested the notary to act:

1.- That the public limited holding company "SYNERGY GROUP LUXEMBOURG HOLDING S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 88.981, has been incorporated by deed of Me Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg) on September 10, 2002, published in the Memorial C number 1551 of October 28, 2002.

2.- That the capital of the public limited holding company "SYNERGY GROUP LUXEMBOURG HOLDING S.A." presently amounts to fifty thousand US Dollar (USD 50,000.-) represented by fifty (50) shares with a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-).

3.- That the appearing party is the sole shareholder of the public limited holding company "SYNERGY GROUP LUXEMBOURG HOLDING S.A.".

4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited holding company "SYNERGY GROUP LUXEMBOURG HOLDING S.A." which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party declares that she has taken over all the assets and liabilities of the public limited holding company "SYNERGY GROUP LUXEMBOURG HOLDING S.A.".

6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

7.- That the liquidation of the dissolved public limited holding company "SYNERGY GROUP LUXEMBOURG HOLDING S.A." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

8.- That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the dissolved company for the performance of their mandates.

9.- That the bearer shares of the dissolved company have been cancelled.

10.- That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

The amount of the share capital is valued at 35,868.01 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Patricia MGBEONYERE NWOBODO, née le 10 décembre 1960 à Port Harcourt (Nigéria) et demeurant à 8A, Ikoyi Crescent, 23401 Lagos, Nigéria,

représentée par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Paul MARX, prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme holding "SYNERGY GROUP LUXEMBOURG HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.981, a été constituée suivant acte reçu par Me Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1551 du 28 octobre 2002.

2.- Que le capital de la société anonyme holding "SYNERGY GROUP LUXEMBOURG HOLDING S.A." s'élève actuellement à cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) représenté par cinquante (50) actions avec valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune.

3.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme holding "SYNERGY GROUP LUXEMBOURG HOLDING S.A."

4.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "SYNERGY GROUP LUXEMBOURG HOLDING S.A.", qui a interrompu ses activités.

5.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme holding "SYNERGY GROUP LUXEMBOURG HOLDING S.A."

6.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

7.- Que la liquidation de la société anonyme holding "SYNERGY GROUP LUXEMBOURG HOLDING S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

9.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur de la société dissoute.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le montant du capital social est évalué à 35.868,01 EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MARX; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/56. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008582/231/99.

(090006681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Higgins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.294.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit panaméen «TOSHIDA CAPITAL INC.», établie et ayant son siège social à Panama-City, Nueva Urbanizacion Obarria, 54th Street, Arango Orillac Building, (PO Box 5216 - Panama 5), (République de Panama),

ici représentée par Madame Fabienne DE BERNARDI, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Panama-City, le 27 novembre 2008; laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme «HIGGINS S.A.», (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60.294, a été constituée originellement sous la dénomination sociale de «Higgins Holdings S.A.», suivante acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620 du 7 novembre 1997,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1444 du 13 juillet 2007, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en une société de participation financière pleinement imposable, (SOPARFI), ainsi que le changement de la dénomination sociale en «HIGGINS S.A.».

b) Que le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq mille dollars US (45.000,- USD), représenté par quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) par action.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, la partie comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la partie comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, désigné «commissaire-vérificateur» par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la partie comparante approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la partie comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

Le montant du capital social est évalué approximativement à 30.788,18 EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DE BERNARDI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2009. Relation GRE/2009/16. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008570/231/68.

(090006859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Société de Conseil et d'expertise Comptable, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 68.830.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Victor STEICHEN, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1453 Luxembourg, 81, route d'Echternach, ici représenté par Monsieur Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

a) Que la société à responsabilité limitée "Société de Conseil et d'expertise Comptable", établie et ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68830, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 387 du 28 mai 1999.

b) Que le capital social de la Société à été fixé lors de la constitution à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, évalué à 12.394,68 EUR.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul détenteur des parts sociales de la Société et en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") et qu'en cette qualité il déclare explicitement vouloir dissoudre la Société.

d) Que l'Associé Unique déclare parfaitement connaître les statuts ainsi que la situation économique de la Société.

e) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est considéré comme réglé.

f) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

g) Que l'Associé Unique donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

h) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "Société de Conseil et d'expertise Comptable".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et l'Associé Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DIABATE; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2009 Relation GRE/2009/10 Reçu douze euros

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008566/231/51.

(090006837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Racel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.544.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Domingo CUADRA MORALES, directeur, né à Granada (Espagne), le 16 septembre 1958, demeurant à W14 OPY Londres, 3A, Ceylon Road, (Royaume-Uni),

ici représenté par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme «RACEL S.A.», (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.544, a été constituée originellement sous l'empire de la loi de Gibraltar et sous la dénomination de «RACEL LIMITED» en date du 11 juillet 2001, transférée au Grand-Duché de Luxembourg par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1478 du 30 décembre 2005,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 791 du 1^{er} avril 2008.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de six cent mille euros (600.000,- EUR), divisé en cent (100) actions avec une valeur nominale de six mille euros (6.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

e) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

f) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

g) Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

k) Que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres sont annulés.

l) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BATARDY; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/60. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008571/231/59.

(090006860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

LRM Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 67.538.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 29 avril 2008.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009, les mandats des Administrateurs suivants:

* Monsieur Meno Eytan, Président du Conseil d'Administration

* Monsieur Christian Jessua, Administrateur

* Monsieur Alain Fiorucci, Administrateur

* Monsieur Jean-Philippe Lahana, Administrateur

* Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Meno EYTAN, Agefor S.A., 100 rue du Rhône 1^{er} étage, CH-1204 Genève

Administrateurs:

- Monsieur Alain FIORUCCI, Soprofi, 49 rue de la Victoire, F-75009 Paris

- Monsieur Christian JESSUA, Développement Finances Analyses, 24 rue du Panthéon, F-75008 Paris

- Monsieur Jean-Philippe LAHANA, JPL Finances, 10 Avenue des Camoens, F-75116 Paris

- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Le Réviseur est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège social à L - 1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch.

Enregistré à Luxembourg le.....volume.....Fol.....Case.....-Reçu.....Euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Fabienne WALTZING / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Principal / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009009074/1183/38.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01991. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Aktia Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 38.642.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AKTIA BANK, a public limited company incorporated under the laws of Finland, having its registered office at Manerheimvägen 14A, SF 00100 HELSINKI, Finland and registered with the National Trade Register of Finland under number 2181702-8

(the "Principal")

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter (the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on December 17th, 2008

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. AKTIA FUND MANAGEMENT S.A. (the "Company"), having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 38.642, has been incorporated by deed of Maître Edmond SCHROEDER, then notary residing in Mersch on November 29th, 1991, published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 3 of January 4th, 1992;

II. The subscribed capital of the Company is presently one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000) fully paid represented by five thousand (5,000) registered shares with a nominal par value of twenty-five euros (EUR 25) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company with effect on December 31st, 2008;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AKTIA BANK, une société anonyme constituée sous les lois finlandaises ayant son siège social à Mannerheimvägen 14A, SF 00100 HELSINKI, Finlande et inscrite au Registre de Commerce National de Finlande sous le numéro 2181702-8 (le "Mandant")

ici représentée par M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 17 décembre 2008

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

II. AKTIA FUND MANAGEMENT S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 38.642 a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 novembre 1991 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 3 du 4 janvier 1992;

III. Le capital social émis de la Société est actuellement de cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR) entièrement libéré et représenté par cinq mille (5.000) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune;

IV. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

V. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet au 31 décembre 2008;

VI. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VII. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53004. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008573/206/85.

(090006867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Corsair III Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.059.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 janvier 2009

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Le nombre de gérants de classe B a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).
3. Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Madame Fanny AUENALLAH, administrateur de sociétés, née à Mers-el-Kebir (Algérie), le 16 décembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Corsair III Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008988/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03497. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Prehell GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.265.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum von Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

Herr Preben NIELSEN, geboren am 6. August 1944 in Kolding, Dänemark, wohnhaft in Bonderosvej, 8, 4450 Jyderup, Dänemark,

"der Komparent"

hier vertreten durch Herrn Guy HORNICK, „maître en sciences économiques“, beruflich wohnhaft in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

"der Bevollmächtigte"

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 10. Dezember 2008 welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr eingetragen zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorgenannt, erklärt und bietet den Notar zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PREHELL GmbH, (R.C.S. Luxemburg B Nr. 133.265), mit Gesellschaftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch Me Paul DECKER, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 25. Oktober 2007, veröffentlicht im "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" Nr. 2803 vom 4. Dezember 2007.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft PREHELL GmbH sich auf EUR 20.000 (zwanzigtausend Euro) beläuft, eingeteilt in 800 (achthundert) Anteile mit einem Nennwert von EUR 25 (fünfundzwanzig Euro) je Anteil, vollständig eingezahlt.

3. Dass der Komparent Besitzer aller Anteile der Gesellschaft PREHELL GmbH, die das Kapital darstellen, ist.

4. Dass der Komparent, als alleiniger Gesellschafter, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Dass die Aktivität der Gesellschaft PREHELL GmbH aufgehört hat, dass der alleinige Gesellschafter die sämtlichen Aktiva übernimmt und dass als Liquidator der Gesellschaft sämtliche Passiva der Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

6. Dass der Komparent den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

7. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren im Gesellschaftssitz von BDO Compagnie Fiduciaire aufbewahrt werden.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of December.

Before Maître Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Preben NIELSEN, born on August 6, 1944 in Kolding, Denmark, residing in Bonderosvej, 8, 4450 Jyderup, Denmark, "the principal"

here represented by Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal given on December 10, 2008 which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company PREHELL GmbH, (R.C.S. Luxembourg B nr. 133.265), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated by deed of Me Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg, on October 25, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" nr. 2803 of December 4, 2007.

2. That the corporate capital of the company PREHELL GmbH amounts to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) divided into 800 (eight hundred) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company PREHELL GmbH.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the activity of the company PREHELL GmbH has ceased, that the sole member takes over all the assets and that as liquidator he commits himself to pay off all the liabilities; so that the liquidation of the company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the managers of the company.

7. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: G. HORNICK, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53000. - Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008574/206/85.

(090006869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Circo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.328.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 12 janvier 2009

Par résolutions adoptées en date du 12 janvier 2009, l'associé unique de la Société a nommé, avec effet au 17 décembre 2008, Monsieur Ismaël Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Renato Lavorato, dont les fonctions de Gérant A de la Société ont cessé avec effet au 12 janvier 2009.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société se compose depuis le 12 janvier 2009 de la manière suivante:

- Madame Marie-Eve Nyssen, Gérant A;
- Monsieur Ismaël Dian, Gérant A;
- Madame Laetitia Ambrosi, Gérant B;

- Madame Claudine Schinker, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Circo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009009048/9822/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04523. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Kugalux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.734.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Madame Frédérique HELES, épouse de Monsieur Michel VORBURGER, sans état particulier, demeurant à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du 10 Septembre.

Ladite comparante a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée «KUGALUX S.A.R.L.» ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 161 du 11 mars 1999, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire MOUTRIER, en date du 11 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 663 du 29 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.734, au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (EUR 12.394,67), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale,

Que la société a été dissoute à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que par conséquent la société «KUGALUX S.A.R.L.» a cessé d'exister à partir de ce jour,

Que l'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du 10 Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Heles, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008, LAC/2008/47933. - Reçu à 0,5%: douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009008579/227/37.

(090006325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Société Immobilière du Lycée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 104.688.

—
Constituée pardevant M^e Franck BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2004, acte publié au Mémorial C no 231 du 15 mars 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/08.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE DU LYCEE S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008751/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01607. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

European Gaming (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.142.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December.

Before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN INVESTMENTS HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, a Company incorporated and existing under The Companies (Guernsey) Laws, 1994 to 2001, with registered office at St Mian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA and registered with HM Greffier under number 46288,

Here duly represented by Me Philippe Prussen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23 December 2008 under private seal given.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of European Gaming (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 118.142, and incorporated by deed enacted on 7th July 2006 by Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, No 1880, of 6th October 2006.

II. That the subscribed capital of the société à responsabilité limitée European Gaming (Luxembourg) S.à r.l. is presently of ten thousand GBP (£ 10,000.-)

III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of European Gaming (Luxembourg) S.à r.l.

IV. That the Sole Shareholder holds all shares of European Gaming (Luxembourg) S.à r.l. referred to above and declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved company and that the liquidation of the company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII. That the principal fully discharges the board of managers for the due performance of their duties up to this date.

VIII. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN INVESTMENTS HOLDINGS (GUERNSEY) LIMITED, société à responsabilité limitée (private limited company), constituée et régie par The Companies (Guernsey) Laws, 1994 to 2001, ayant son siège social au St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA et inscrite auprès du HM Greffier sous le numéro 46288,

ici dûment représentée par Maître Philippe Prussen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée au 23 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de European Gaming (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 118.142, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1880 du 6 octobre 2006.

II. Que le capital social de la société à responsabilité limitée European Gaming (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à dix mille livres sterling (£ 10.000,-).

III. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société à responsabilité limitée European Gaming (Luxembourg) S.à r.l.

IV. Que l'Associé Unique détient toutes les parts de la susdite société et qu'il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: Philippe Prussen, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008, LAC/2008/52986. - Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009008583/9127/84.

(090006682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

VCapital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.150.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2008

- Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), résidant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Dimitrios Zois, employé privé, né le 25 septembre 1944 à Dasochorion (Grèce), résidant professionnellement au 29, Rue Adolphe Munchen, L-2172 Luxembourg

- Monsieur Jean-François Casanova, employé privé, né le 14 août 1952 à Marseille (France), résidant professionnellement au 52, Rue du Ponthieu, F-75.008 Paris

ont été cooptés en tant qu'Administrateurs de la société. Leur mandats viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009. Ces cooptations seront effectuées sous réserve de l'accord de la CSSF. Cette dernière devant marquer son accord quant à l'agrément de Monsieur Marc Limpens, Monsieur Dimitrios Zois et Monsieur Jean-François Casanova en tant qu'Administrateurs.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

V Capital Management SA

M. Van de Castele

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009009029/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

HVB Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 91.932.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 février 2003, acte publié au Mémorial C no 377 du 7 avril 2003, dernière modification des statuts par-devant le même notaire, en date du 27 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 829 du 26 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été enregistré à Luxembourg le 17 avril 2008 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO CP/05958, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008 sous la référence L080060231.04.

Ce dépôt est à été remplacé par le dépôt suivant:

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HVB CAPITAL PARTNERS S.à.r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008667/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10389. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Management d'Avant-Garde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 128.239.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.01.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme - Luxembourg

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009008748/687/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11063. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

DBFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.038.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société "AMERICAN INVESTORS CORPORATION", une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 108 West 13th Street, Wilmington DE 19801 (Etats-Unis),
ici valablement représentée par Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg,
agissant en sa qualité de "director" de ladite société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «DBFIN S.A.» (ci-après la «Société»).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles ou financières, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets, de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter par tous autres moyens pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations pour favoriser l'accomplissement de son objet social.

II. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la Loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par fax, ou par courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

En outre, tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance au moyen d'un formulaire comportant les mentions suivantes: le nom, prénom usuel et domicile de l'actionnaire, le nombre d'actions détenues, l'objet de son vote pour chacun des points portés à l'ordre du jour (vote favorable, vote défavorable ou abstention), les pouvoirs éventuellement conférés au Président de l'assemblée, la date, le lieu et la signature de l'actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax ou par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 15. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 16. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le mercredi 3 juin 2010.
- 3) Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Libération

Les cent cinquante (150) actions sont souscrites par "AMERICAN INVESTORS CORPORATION", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant 45/47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
- Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Maître Philippe MORALES, prénommé, est nommé Président du Conseil d'administration.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- la société à responsabilité limitée «BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.», avec siège social 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

4. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

5. L'adresse de la Société est établie au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.MORALES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15955. Reçu sept cent cinquante euros 150.000.- à 0,5% = 750.- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009303/239/200.

(090007901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Savennières Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 35.268.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société à responsabilité limitée OIKOS S.R.L., ayant son siège social à I-20121 Milan, Corso Garibaldi 49 (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SAVENNIERES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 35.268, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 142 du 21 mars 1991, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Reginald NEUMAN en date du 17 avril 1991, publié au Mémorial C numéro 397 du 18 octobre 1991.

II.- Que suivant conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société suivant acte sous seing privé en date du 31 octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 661 du 29 avril 2002, le capital social de la société anonyme SAVENNIERES HOLDING

S.A., prédésignée, s'élève actuellement à quatre millions deux cent soixante-trois mille sept cent soixante-huit virgule soixante-trois euros (4.263.768,63 EUR), représenté par cent soixante-douze mille (172.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme SAVENNIERES HOLDING S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme SAVENNIERES HOLDING S.A.

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: RIES-BONANI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/51. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008577/231/52.

(090006669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Claudia Sträter Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 61.087.

Constituée sous forme de société anonyme pardevant M^e Alex Weber, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 24 septembre 1997, acte publié au Mémorial C no 27 du 14 janvier 1998, modifiée pardevant le même notaire en date du 21 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1322 du 12 septembre 2002.

Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour CLAUDIA STRÄTER Luxembourg S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008750/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10591. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

F.S.U. Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.834.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "WINDOWS INTERNATIONAL", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 47.135,

représentée par Monsieur David SANA, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David SANA, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "F.S.U. Automotive S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.834, a été constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 965 du 29 septembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1120 du 7 mai 2008.

II.- Que le capital social de la société anonyme "F.S.U. Automotive S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue l'actionnaire unique de la prédite société anonyme "F.S.U. Automotive S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme "F.S.U. Automotive S.A." qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme "F.S.U. Automotive S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/57. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008581/231/52.

(090006677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pro-Li S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.426.

Constituée en date du 23 décembre 2004 pardevant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, acte publié au Mémorial C no 392 du 28 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/08.
Pour Pro-Li S. à r.l.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009008752/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01360. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Mimer Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 138.054.

—
EXTRAIT

1. Monsieur Ronald Meyer a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 30 septembre 2008.

2. Lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2008 il a été décidé de coopter Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Ronald Meyer. Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008. Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

A partir du 30 septembre 2008, le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

1. Madame Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration

2. Monsieur Mattias Ledunger avec adresse professionnelle à CH-6330 C Luzernerstrasse 43

3. Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009009071/6275/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01966. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Amstimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 21.512.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2008 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Madame FUX- KARAMITRE Biljana, née le 29 novembre 1974 à Struga, demeurant à L-5407 Bous, 8a, rue de la Fontaine, démissionne de son poste d'administrateur, et est remplacée par Madame REUTER- LAMESCH Joëlle, employée privée, née le 01 janvier 1983 à Luxembourg, demeurant à L- 8521 BECKERICH, 45, Huewelerstrooss, avec pouvoir de signature collective pour une durée de six années à partir de ce jour.

2) Madame PUHL Peggy, demeurant à L- 5955 ITZIG, 25 rue de Contern, démissionne de son poste de commissaire, et est remplacée par Madame BRIMEYER- DOS REIS EVORA Carina, administrateur, née le 23 octobre 1986 à Santa Antao, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Georges BRIMEYER.

Référence de publication: 2009009045/637/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10370. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Probst DCB, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 113.279.

Constituée en date du 5 décembre 2005 pardevant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, acte publié au Mémorial C no 673 du 1^{er} avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/08.

Pour PROBST DCB

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008753/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01279. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pro-De S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 105.428.

Constituée en date du 23 décembre 2004 pardevant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, acte publié au Mémorial C no 392 du 28 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/08.

Pour Pro-De S. à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008754/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01282. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

MH Germany Property VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.573.

RECTIFICATIF

Il est à noter que le 1^{er} exercice social de la société se termine au 31 décembre 2007 et non pas au 31 décembre 2006, par conséquent le dépôt des comptes annuels 2006 déposé au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 7 décembre 2007 sous la référence 070167154 est à considérer comme nul et faux.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Laurence Quévy

Gérant A

Référence de publication: 2009008756/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02427. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Mansford Europe Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 148.550,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Laurence Quévy

Gérant A

Référence de publication: 2009008757/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02417. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Rockstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 65.977.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 18 novembre 2008, les décisions suivantes ont été prises:

Ont été nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

- Paul LUTGEN, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L- 2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué,

- ARMOR S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur,

- EURAUDIT SARL, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009009047/504/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

MH Germany Property III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Laurence Quévy

Gérant A

Référence de publication: 2009008758/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02426. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Monderer Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.405.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29/12/2008 à 10.00 heures

Délibérations

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité décide:

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Patrick MEUNIER né le 09/05/61 à PARIS (France), demeurant 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 LUXEMBOURG, de son mandat d'Administrateur au sein de la société.

2. L'Assemblée prend acte de la démission de la société MRM Consulting S.A., RCSL B0056911, sise au 5, rue de l'Ecole, L-4394 PONTPIERRE, de son poste de Commissaire au sein de la société.

3. L'Assemblée nomme à compter de ce jour Monsieur Serge ATLAN, né le 27/01/1953 à BATNA (France), demeurant 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG au poste d'Administrateur au sein de la société. La durée de son mandat est fixée à un (1) an.

4. L'Assemblée confirme Monsieur Christian MONDERER, né le 01/10/1961 à PARIS (France), demeurant 23, avenue Henri et Louis de Vilmorin, F-91370 VERRIERE-LE-BUISSON aux postes d'Administrateur et d'Administrateur Délégué avec pouvoir de signature individuelle au sein de la société. La durée de son mandat est fixée à un (1) an.

5. L'Assemblée confirme Madame Catherine COUENNAUX, née le 28/11/63 à ROCHEFORT (France), demeurant 22, rue des Cerisiers, F-91310 LONGPONT-SUR-ORGE (France) au poste d'Administrateur au sein de la société. La durée de son mandat est fixée à un (1) an.

6. L'Assemblée nomme à compter de ce jour la société R.I.S. Cie SA, RCSL B 138.374, constituée le 22/04/2008 et sise au 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG au poste de Commissaire en remplacement de son prédécesseur au sein de la société.

7. L'Assemblée transfère à compter de ce jour le siège social du 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, au 171, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Christian MONDERER

Monsieur Serge ATLAN

Madame Catherine COUENNAUX.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009206/8948/39.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03731. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

MH Germany Property VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.554.

—
RECTIFICATIF

Il est à noter que le 1^{er} exercice social de la société se termine au 31 décembre 2007 et non pas au 31 décembre 2006, par conséquent le dépôt des comptes annuels 2006 déposé au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 7 décembre 2007 sous la référence 070167153 est à considérer comme nul et faux.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Laurence Quévy

Gérant A

Référence de publication: 2009008759/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02429. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

MH Germany Property IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.574.

—
RECTIFICATIF

Il est à noter que le 1^{er} exercice social de la société se termine au 31 décembre 2007 et non pas au 31 décembre 2006, par conséquent le dépôt des comptes annuels 2006 déposé au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 7 décembre 2007 sous la référence 070167148 est à considérer comme nul et faux.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Laurence Quévy

Gérant A

Référence de publication: 2009008760/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02423. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

LUXEMBURGER TEAM, Gesellschaft für immobilienwirtschaftliche Funktions- und Kostenoptimierung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.059.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour LUXEMBURGER TEAM, Gesellschaft für immobilienwirtschaftliche Funktions- und Kostenoptimierung S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008857/503/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01231. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

MH Germany Property X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.555.

—
RECTIFICATIF

Il est à noter que le 1^{er} exercice social de la société se termine au 31 décembre 2007 et non pas au 31 décembre 2006, par conséquent le dépôt des comptes annuels 2006 déposé au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 7 décembre 2007 sous la référence 070167177 est à considérer comme nul et faux.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Laurence Quévy

Gérant A

Référence de publication: 2009008761/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02422. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

MH Germany Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.080.

—
RECTIFICATIF

Il est à noter que le 1^{er} exercice social de la société se termine au 31 décembre 2007 et non pas au 31 décembre 2006, par conséquent le dépôt des comptes annuels 2006 déposé au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 7 décembre 2007 sous la référence 070167164 est à considérer comme nul et faux.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Laurence Quévy

Gérant A

Référence de publication: 2009008762/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02419. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

SAS-BAU Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.177.

—
Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, 3.12.2008.

SAS-BAU Lux S.à.r.l.

105, Duarrefstrooss

L-9964 Huldange

Signature

Référence de publication: 2009008858/801193/16.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} décembre 2008, réf. DSO-CX00008. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090006800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Tong International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 29.630.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TONG INTERNATIONAL S.A.

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009008763/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03266. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Latin Agro Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 20.528.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LATIN AGRO INVEST S.A.

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009008764/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03271. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Lux Ecoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 130.499.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2008

Les actionnaires de la société LUX ECOINVEST SA. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

D'autre part, le mandat de:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, 20 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009009583/3083/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 22.319.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETROLEUM RESOURCES HOLDING A.G. LUXEMBURG

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009008765/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03277. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Unevinc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.064.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNEVINC S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008766/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03280. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Swan Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 74.884.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWAN INVESTMENT COMPANY S.A.

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009008767/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03285. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Confection M. BASTIAN s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 5, rue Abbé Muller.

R.C.S. Luxembourg B 101.639.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/1/ 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009008770/525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09521. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Aubiac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.032.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «ZEMJONES LIMITED», société régie par les lois Des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social au Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, inscrite au registre du commerce de Tortola sous numéro 1474247,

ici représentée par:

Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Genève (Suisse), le 18 décembre 2008.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet – Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: «AUBIAC S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,- EUR) qui sera représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Administration – Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Toutefois, toute vente d'actifs de la société nécessitera au préalable l'agrément de l'unanimité des actionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ème) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra, conformément à l'article quinze (15) des statuts, le quatrième vendredi du mois de juin 2010 à 10.00 heures.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions sont souscrites par la société «ZEMJONES LIMITED», prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constataion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes, représentées comme il est précisé ci-avant, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3.- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Par dérogation à l'article sept (7) des statuts, Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé premier Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée «HRT Révision S.A.», ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51238.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C.BLONDEAU, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15948. Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000.- à 0,5% = 155,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations..

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009308/239/195.

(090007815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Carrée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 87.388.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARREE S.A.

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009008768/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03288. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Eudemis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.861.

Le Bilan abrégé du 1^{er} Janvier 2007 au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008769/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01809. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Sotha, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.376.

Der Verwaltungsrat der SOTHA nimmt zur Kenntnis, dass Herr Stefan Schneider mit Wirkung zum 2. Dezember 2008 sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates niedergelegt hat.

Der Verwaltungsrat der SOTHA fasst in Anbetracht des Vorgenannten den nachfolgenden Beschluss:

In Einklang mit dem luxemburgischen Gesetz und der Satzung der SOTHA beschließen die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates, den vakanten Posten mit Wirkung vom 3. Dezember 2008 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahre 2009 im Wege einer Kooptierung durch

Herrn Ulrich Juchem

zu besetzen.

Der Verwaltungsrat setzt sich nun wie folgt zusammen:

Herr Nikolaus Rummler, Vorsitzender

Herr Kuhn Wolfgang, Stellv. Vorsitzender

Herr Thomas Fetscher, Mitglied

Herr Ulrich Juchem, Mitglied.

Alle Herren mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Luxemburg, im Dezember 2008.

DZ BANK International S.A.

Für SOTHA

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2009008993/1239/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

BECKER Architecture & Urbanisme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 32, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 85.170.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/1/ 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009008771/525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09519. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

IPharma Consulting Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.395.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009008772/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08862. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

IPharma Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 111.149.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009008773/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08865. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Lepus Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.528.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 31 octobre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr Charles MEYER, de son poste de Gérant B de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr Robert FABER, de son poste de Gérant B de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2008.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérant B de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} novembre 2008:

- Mr Alain HEINZ, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérant B de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} novembre 2008:

- Mr Laurent KIND, né le 28 novembre 1971 à Luxembourg (Luxembourg), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009008991/587/30.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

IPharma Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 111.874.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009008774/565/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08869. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Axe Int' Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.358.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009008775/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08871. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pinus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.819.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg, le 3 décembre 2008 à 10.00 heures

Acceptation des démissions de Messieurs Marc Ambroisien et Reinald Loutsch et de Madame Elise Lethuillier de leur mandat d'Administrateurs en date du 3 décembre 2008 et également de la démission de la société "H.R.T. Révision S.ARL de son mandat de Commissaire aux Comptes en date du 3 décembre 2008.

Nomination, en remplacement des Administrateurs démissionnaires, de Monsieur Philippe Toussaint, employé privé, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Monsieur Xavier Soulard, employé privé, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Monsieur David Giannetti, employé privé, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nomination, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, de la société COMCOLUX S.à.r.l., située au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 58.545.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Transfert du siège social de la société du 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009160/817/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Axe Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.811.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009008776/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08875. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Invista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 152.000.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.097.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2007.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009008938/4170/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02334. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Wawelux Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE Est.

R.C.S. Luxembourg B 73.533.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour WAWELUX LOGISTICS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008787/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01338. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.
